



APPEL A CANDIDATURES

Résidence-mission auteur-illustrateur 2025-2026 sur le territoire de la communauté de communes Bugey-Sud (Ain)

1. CADRE DE LA RESIDENCE-MISSION

La communauté de communes Bugey-Sud s'est dotée, en avril 2025 d'un Projet Culturel de Territoire, décliné en 3 axes de travail :

- Garantir l'équité d'accès à l'offre culturelle et favoriser le maillage territorial,
- Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité,
- Favoriser la connaissance, l'appropriation du territoire et la participation.

L'ambition portée par le projet culturel de territoire de Bugey-Sud est que la culture rayonne sur l'ensemble des politiques publiques. Elle constitue un outil pour mobiliser, accompagner les transitions du territoire en s'attachant à favoriser :

- Le développement de la transversalité entre les différentes politiques publiques,
- L'appropriation et la participation des habitants (animation, médiation, expression des habitants).

La communauté de communes a par ailleurs adopté un schéma de protection et de valorisation des patrimoines en vue de tendre vers une labélisation Pays d'Art et d'Histoire. Celui-ci s'articule autour de 3 grandes priorités :

- Fédérer les acteurs autour de projets de recherche, de transmission et de valorisation des patrimoines,
- Accompagner la mise en valeur des patrimoines et la préservation des paysages,
- Faire connaître et révéler les patrimoines de Bugey-Sud.

La candidature au label Pays d'Art et d'Histoire est basée sur la construction du récit de territoire et la conduite d'un inventaire des patrimoines. Ce dernier prendra notamment la forme d'une carte collaborative des patrimoines avec la participation des habitants et des associations patrimoniales locales. Le dossier de candidature sera rédigé en interne sur un temps long de 3 à 4 ans en se nourrissant des expériences et des récits du territoire collectés auprès des habitants sur différentes thématiques patrimoniales.

2. OBJECTIFS DE LA RESIDENCE-MISSION

La communauté de communes souhaite ainsi proposer à un auteur-illustrateur de contribuer à cette dynamique d'appropriation collective des patrimoines et des paysages en proposant une approche sensible de ceux-ci. La résidence-mission pourrait prendre, par exemple, la forme d'un travail autour de carnets de promenade ou de carnets de voyage, d'une carte illustrée du territoire, d'un observatoire participatif des paysages...

Cette résidence viendra en écho et ainsi nourrir la démarche d'inventaire collaboratif du patrimoine, proposée dans le cadre de la démarche Pays d'Art et d'Histoire par la communauté de communes Bugey-Sud.

La résidence permettra également de concourir à la démarche globale de connaissance, de préservation et de valorisation des paysages et patrimoines de Bugey-Sud.

Les objectifs visés sont de :

- Valoriser les ressources culturelles locales :
 - o Encourager l'expression des habitants,
 - o Favoriser leur participation active et leur contribution au projet.
- Proposer une expérience artistique collective pour les habitants s'appuyant sur les piliers de l'éducation artistique et culturelle :
 - o L'acquisition de connaissance,
 - o La pratique artistique,
 - o La rencontre avec les œuvres par la découverte d'un processus de création, les lieux de culture et les artistes et autres professionnels,
- Participer à la construction d'un récit de territoire :
 - o Fédérer les habitants et les acteurs locaux autour d'un projet commun,
 - o Contribuer à enrichir et structurer le récit collectif du territoire.
- Favoriser le renforcement des liens entre les habitants :
 - o Favoriser les échanges, le partage et la convivialité entre les habitants
 - o Créer des opportunités de rencontres entre les habitants (intergénérationnelles, interculturelles...),
- Développer la coopération et la transversalité :
 - o Développer des synergies entre les différents acteurs du territoire (associatifs, culturels, agricoles, éducatifs...) en s'appuyant sur une approche transversale et non cloisonnée.
- Favoriser l'ancrage territorial :
 - o Etendre la résidence artistique sur l'ensemble des bassins de vie de Bugey-Sud,
 - o Favoriser l'appropriation du projet par les communes et les habitants.
- Permettre une valorisation touristique du projet (mise en avant des spécificités du territoire).

3. PORTRAIT DU TERRITOIRE

Située au sud-est du département de l'Ain, la communauté de communes Bugey-Sud est dominée par le Grand Colombier, dernier grand sommet du Jura (1 534m) et bordée par le Fleuve Rhône, trait d'union avec les départements de l'Isère et de la Savoie. Le territoire regroupe une mosaïque de milieux naturels exceptionnels autour de Belley, capitale historique du Bugey.

Il bénéficie d'une position géographique singulière, un espace préservé à égale distance de Lyon, Genève, Annecy et Grenoble (entre 1 h et 1 h 30 de trajet routier).

Bugey-Sud, d'une superficie de 624 km², est composé de 41 communes, comptant environ 34 000 habitants et organisé autour de 5 bassins de vie. Le territoire est donc peu dense (56 h/km²), avec une disparité nord - sud, soit une densité deux fois moins élevée que celle du département de l'Ain qui compte 112 h/km².

La communauté de communes est à dominante rurale fortement polarisé par Belley et avec une population vieillissante. 40 communes sur 41 ont moins de 1 500 habitants, avec deux unités urbaines : Belley (9 207 habitants) et Culoz-Béon (3 426 habitants), ainsi que quatre pôles secondaires dotés de commerces et de services.

Le territoire de Bugey-Sud offre des équipements culturels, principalement concentrés à Belley, et un réseau associatif solide.

Les enjeux de mobilité sont fort sur le territoire (peu de transport collectif, forte dépendance à la voiture individuelle...).

LE TERRITOIRE

42
Communes

33 837
Habitants

644
km²



Le territoire de la communauté de communes présente une identité paysagère et patrimoniale forte tant sur le bassin de Belley que sur le plateau du Valromey / Retord. La géomorphologie, le relief calcaire mettent en valeur de multiples villages et hameaux typiques et de larges panoramas sur les Alpes ou la vallée du Rhône.

La ville centre - Belley - fut la capitale historique et religieuse de la province du Bugey. La trame urbaine du bourg historique qui comporte un patrimoine urbain de grande qualité est classée au titre des Sites Patrimoniaux Remarquables.

Cette richesse patrimoniale et paysagère repose sur un équilibre fin entre les paysages du quotidien (fours, lavoirs, petites routes, architecture vernaculaire...) et les éléments de grand paysage (Massif du Grand Colombier, Rhône).

Le schéma « patrimoine » a ainsi permis de distinguer 6 unités paysagères qui dialoguent les unes avec les autres de façon homogène et harmonieuse (cf annexe 1).

4. PUBLICS CIBLES :

La résidence doit s'adresser à l'ensemble des habitants de Bugey-Sud, dans leur diversité. Néanmoins, pour cette résidence, la communauté de communes souhaite qu'une attention particulière soit portée au public enfance / jeunesse / famille dans le cadre de temps scolaire ou hors-scolaire, en lien avec les partenaires envisagés ci-dessous.

5. PARTENARIATS ENVISAGES :

L'auteur-illustrateur aura à inclure, dans le cadre de cette résidence-mission, les partenaires identifiés par la communauté de communes investis dans le cadre de la lecture publique afin que

l'écrit et l'illustration aillent au plus près des habitants. Il s'agira notamment d'imaginer des lieux de rencontre et de partage inédits, en lien avec les lieux de vie et de sociabilité du territoire.

A cet effet, la communauté de communes souhaite particulièrement s'appuyer sur les acteurs de la lecture publique du territoire et notamment les médiathèques de Belley, Culoz, Brégnier-Cordon et du Valromey ainsi que sur les espaces de vie sociale (Foyer Rural de Ceyzérieu, Ainterludes), le centre social de Belley et les acteurs du quartier prioritaire de Belley.

La communauté de communes souhaite également que la résidence permette le développement d'actions en résonance en mobilisant d'autres acteurs : à titre d'exemple, le Conservatoire de Belley et les écoles de musique autour de propositions musicales autour du voyage, mais également autour du théâtre, des arts visuels etc...

6. ORIENTATIONS RELATIVES AUX MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE LA RESIDENCE

La Communauté de communes Bugey Sud assure la coordination du projet culturel de territoire.

A ce titre, un chef de projet sera désigné pour le suivi de la résidence.

La communauté de communes a pour missions, en collaboration avec l'auteur-illustrateur et les partenaires du projet :

- D'organiser des temps de rencontre avec l'auteur-illustrateur pour présenter le projet aux partenaires et faire émerger des coopérations ;
- De faciliter la participation des acteurs locaux dans la préparation et le déroulement des événements (sensibilisation, réunions...)
- De concourir au développement des actions en résonance du projet : événements, rencontres... ;
- D'assurer la disponibilité des lieux d'activités ;
- D'assurer l'accueil de l'auteur-illustrateur : hébergement, repas, planning... ;
- D'évaluer le projet.

A ce titre, le chef de projet doit avoir un lien permanent avec le coordinateur de l'auteur-illustrateur.

En termes de modalités de mise en œuvre du projet par l'auteur-illustrateur il est attendu :

- Une phase d'immersion sur le territoire (rencontres préalables avec les acteurs du territoire, réunions préparatoires avec les partenaires mobilisés) :
 - o Objectifs :
 - Identifier les prérequis nécessaires pour la mise en œuvre du projet et s'appuyer sur les ressources et compétences locales pour finaliser le projet de résidence et les actions d'information, de sensibilisation et de formation éventuelles à mettre en œuvre
- Une phase préparatoire intégrant rencontres, temps de sensibilisation / formation des partenaires mobilisés (ex enseignants, professionnels de la culture, de l'éducation populaire...) :
 - o Objectifs :
 - Favoriser le lien, la connaissance entre partenaires locaux et équipe artistique,
 - Préciser les modalités d'interventions artistiques auprès des publics
 - Apporter du contenu aux référents sur le projet afin de permettre une appropriation de celui-ci en leur proposant par exemple méthodes et outils pour préparer et sensibiliser les publics.
- Un lancement du projet :
 - o Objectifs :
 - Donner de la visibilité au projet
 - Etablir les premiers contacts avec les publics

- Le temps de résidence - intervention auprès des publics
-
- Des temps de valorisation des étapes du projet, de restitution(s), et livrables du projet :
 - o Objectifs :
 - Proposer un/ des temps de visibilité fort du projet
 - Garder une trace du projet (lien avec carte collaborative des patrimoines à prévoir)
 - Favoriser la rencontre et le partage entre les publics, les habitants

Une attention particulière sera portée sur l'investissement de lieux patrimoniaux dans leur diversité (y compris naturels) dans la mise en œuvre de temps de restitution (expositions, parcours, représentations, formes innovantes de rencontre et de médiation...). L'équipe artistique pourra notamment s'appuyer sur des événements du territoire.

La communauté de communes souhaiterait que la résidence puisse démarrer en octobre 2025.

7. BUDGET AFFECTE AU PROJET

Une enveloppe de 15 à 20 000 € TTC sera dévolue pour l'ensemble de la résidence.

Elle comprend les postes suivants :

- Rémunération artistique, médiation
- Cession des droits d'exploitation des œuvres créés durant la résidence
- Coordination / animation
- Logistique
- Hébergement, repas, transports
- Temps de préparation
- Communication
- Toute autre dépense liée au projet (matériel, scénographie, diffusion d'œuvres...)

Ce montant intègre l'éventuelle part reversée aux acteurs locaux pré-identifiés pour les actions exceptionnelles qu'ils pourraient mettre en coopération avec l'équipe en résidence.

Il est précisé que la communauté de communes ne dispose pas de ressource technique et humaine interne dans le domaine du spectacle vivant.

Les ressources locales pourront être mobilisées en fonction des partenariats élaborés notamment via les équipements et équipes techniques des ressources disponibles sur Bugey Sud.

L'auteur-illustrateur qui postule pourra solliciter ou se faire accompagner par la CCBS pour solliciter d'autres sources de financements.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collective et de l'auteur-résident sera signé avant le début de la phase immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parlé.

8. CONDITIONS DE CANDIDATURE

Le candidat doit :

- Être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission,
- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine,
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle,
- Justifier d'ouvrages publiés à compte d'éditeur
- Posséder une ou plusieurs expérience(s) significative(s) en médiation culturelle auprès de différents publics,

- Etre titulaire du permis B et véhiculé (pas de voiture à disposition).

L'auteur-illustrateur est invité à formaliser dans son dossier de candidature les articulations possibles, ou projetées, entre son univers artistique et les spécificités du territoire de la communauté de communes Bugey-Sud rendant en cela chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

L'auteur-illustrateur retenu est appelé à résider sur le territoire et à se rendre disponible pour la mission aux dates définies en accord avec la communauté de communes dans le calendrier prévisionnel du projet. Il doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un véhicule personnel.

9. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature devra comprendre les éléments suivants :

- Présentation de l'auteur-illustrateur
 - o Curriculum vitae
 - o Compétences en matière de méthodologie, de co-construction et de coordination, d'intervention auprès des publics
- Note d'intention (5 pages maximum) :
 - o Faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges et des attendus de la résidence-mission et montrant en quoi la démarche de l'auteur-illustrateur répond au projet du territoire.
 - o Présentant les modalités de mise en œuvre du projet, les modalités d'intervention auprès des publics et nombre d'heures / jours prévisionnels affectés
 - o Présentant les publics auprès desquels l'auteur-illustrateur est en mesure d'intervenir
 - o Présentant les conditions matérielles du projet : matériel fourni / matériel à fournir en local
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'auteur candidat
-
- Une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant). Cette liste pourra être utilement accompagnée d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.
- Le budget prévisionnel détaillé TTC du projet comprenant notamment :
 - o La rémunération de l'auteur et des partenaires associés,
 - o La cession des droits d'exploitation des œuvres créées durant la résidence,
 - o Les frais matériels de la réalisation du projet de la résidence, trace comprise,
 - o Les frais de déplacement et de logement, les repas durant la résidence-mission,
 - o Les frais logistiques,
 - o Les frais de communication.

- Le calendrier prévisionnel de la résidence sachant que la communauté de communes souhaite que la résidence se déroule sur l'année scolaire 2025-2026

10. CRITERES ET MODALITES DE SELECTION

Les candidatures seront examinées par un comité de sélection composé de techniciens, d'élus et de partenaires institutionnels et locaux.

A l'issue de cette première phase d'examen des candidatures, la communauté de communes se réserve la possibilité d'auditionner tout ou partie des candidats. Ceux-ci pourront être amenés à compléter leurs dossiers avant cette phase d'audition.

Les candidatures seront examinées au regard des points suivants :

- Projet artistique :
 - o Le projet repose sur une équipe artistique professionnelle
 - o Intérêt, singularité et qualité de la proposition artistique.
 - o Capacité de l'équipe à conduire un projet d'éducation artistique et culturelle auprès de différents publics, et spécifiquement des publics identifiés dans le cadre de cette résidence.
- Compréhensions des enjeux du territoire et capacité à intégrer les ressources de celui-ci
- Médiation et capacité à gérer des projets participatifs : implication et concertation avec les acteurs et artistes locaux pour la mise en œuvre concrète des actions et la possibilité de les pérenniser dans le cadre d'une réappropriation par les acteurs locaux...
- Pratique : le projet devra proposer des temps de pratique pour les publics avec un nombre d'heures suffisant pour leur permettre de participer à un processus de création collectif.
- Faisabilité du projet : budget, capacité de mobilité des publics, capacité de proposer des formes artistiques pouvant facilement être décentralisées sur les territoires, dans des lieux non-dédiés...

11. MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES

Les candidatures sont à adresser au plus tard le 30 juin 2025 à 12h par mail, au format PDF, à l'adresse suivante : e.charrut@cbugesud.com

12. CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA PROCEDURE DE CANDIDATURE ET DE SELECTION

- Lancement de l'appel à projets : 26 mai 2025
- Réception des candidatures : 30 juin 2025
- Analyse des candidatures, présélection : juillet / août 2025
- Rencontre avec les candidats présélectionnés : septembre 2025
- Choix de l'auteur-illustrateur au plus tard octobre 2025

13. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Estelle CHARRUT - Responsable du service Tourisme-Patrimoine-Culture-Mobilités
e.charrut@cbbugeysud.com / 07 88 43 94 84

14. ANNEXES :

- Projet de territoire Bugey-Sud
- Projet culturel de territoire Bugey-Sud
- Fiche 1 - Présentation du périmètre et motivation de la candidature au label Pays d'Art et d'Histoire
- Exposition « Paysages en mouvement »